



FICHE SANITAIRE ENFANT 2022-2023

À RENSEIGNER EN MAJUSCULES

NOM DE L'ENFANT : **PRÉNOM DE L'ENFANT :**

Né(e) le : / / Sexe : F M

Nom de l'établissement scolaire à la rentrée :

Maternelle Élémentaire Collège Lycée Autre.....

Niveau de Classe à la rentrée 2022 (Exemple : CE1)

Renseignements sanitaires

Date du dernier **DT Polio** (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) * : (**OBLIGATOIRE**)

*Consultez le calendrier vaccinal sur orvault.fr

Pour les inscriptions en M.S., P.S et T.P.S (enfants nés entre 2018 et 2020) : fournir **photocopie des vaccins obligatoires.**

Nom du médecin traitant : Tél :/...../...../...../.....

Adresse :

Votre enfant est-il porteur d'un handicap ? oui non

Votre enfant bénéficie-t-il de l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) oui non

Repas (à cocher uniquement si votre enfant est concerné) : Ne consomme pas de porc

Parents ou représentants légaux

PARENT 1 Responsable du dossier famille et du dossier CAF

PARENT 2

Nom /

Prénom /

Adresse /

Code postal/commune /

Adresse courriel /

N° téléphone domicile/...../...../...../.....

N° téléphone portable/...../...../...../.....

N° téléphone travail/...../...../...../.....

Autorité parentale oui non oui non

En cas de séparation Résidence principale chez le parent 1 Résidence en garde alternée
 Résidence principale chez le parent 2

Un jugement a-t-il été prononcé ? non oui (si oui, fournir une copie)

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et/ou à contacter en cas d'urgence (2 personnes minimum - RUBRIQUE OBLIGATOIRE)

| Nom et prénom | Qualité (ex : grand-parent, nourrice ...) | Téléphone | Autorisé à venir chercher l'enfant | À contacter en cas d'urgence |
|---------------|---|-------------------------------|---|------------------------------------|
| | |/...../...../...../..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | |/...../...../...../..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | |/...../...../...../..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Allergies – Intolérances alimentaires – Traitements médicaux

Si votre enfant présente une allergie alimentaire/asthme ou autre, un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** doit être signé. (Cf. [notice d'information sur orvault.fr – rubrique Enfance-Jeunesse/Restauration](#))

Si votre enfant est concerné, indiquez votre situation et complétez le tableau ci-dessous :

PAI déjà établi : veillez au renouvellement et à la transmission du nouveau document (*reconduction PAI*)

PAI à mettre en place : transmettez un certificat médical, dans l'attente de la signature du PAI

Sans la copie du PAI en cours ou du certificat médical, la fiche sanitaire sera refusée ; vos demandes d'inscription ne seront pas traitées et votre enfant ne pourra pas déjeuner le midi au restaurant scolaire.

| | | Précisez | Pièces à fournir |
|---|-----|----------|--|
| Allergie(s), intolérances alimentaire(s) | oui | | PAI |
| Votre enfant a-t-il un régime alimentaire en raison d'une pathologie médicale ? | oui | | PAI |
| Votre enfant prendra-t-il un traitement sur le temps périscolaire, extrascolaire et/ou l'école* ? | oui | | PAI ou autorisation de prise de traitement |
| Allergie(s) médicamenteuse(s) | oui | | Certificat médical |

*En cas d'**asthme**, consultez votre médecin traitant qui estimera la nécessité ou non de mettre en place un PAI ou une autorisation de prise de traitement sur le temps scolaire, péri/extrascolaire.

Autres renseignements concernant l'accueil de votre enfant (facultatif)

.....
.....

Droit à l'image

1) **Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires**, le Service Communication et les équipes d'animation peuvent être amenés à prendre **des photographies ou des vidéos de groupes d'enfants**, afin de communiquer auprès du grand public sur les animations enfance/jeunesse proposées par la Ville. Ces prises de vue et/ou de voix sont prises de façon à ce qu'aucun enfant en particulier n'en soit le sujet principal. Elles sont conservées pendant 5 ans puis sont détruites. Un échantillon peut toutefois être conservé à des fins historiques par les archives municipales.

Je suis d'accord pour que les **prises de vue de mon enfant soient publiées à des fins d'illustration des animations enfance/jeunesse** de la Ville auprès du grand public (site internet de la ville d'Orvault, magazines municipaux, supports de communication de la Ville tels que plaquettes ou dépliants).

Je refuse que mon enfant soit pris en photo ou en vidéo à des fins d'illustration des animations enfance/jeunesse de la Ville auprès du grand public

2) **Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires**, les équipes d'animation réalisent très régulièrement des **expositions photos** et/ou **projettent, sur le site de l'accueil, des vidéos réalisées avec les enfants**. Sur ces supports non diffusés et présentés uniquement aux parents dont les enfants fréquentent la structure, les enfants sont régulièrement le sujet principal des images prises, afin que les parents puissent les voir en pleine activité. Les images sont conservées pendant 5 ans puis sont détruites. Un échantillon peut toutefois être conservé à des fins historiques par les archives municipales.

Je suis d'accord pour que les **prises de vue** de mon enfant soient **publiées au sein de sa structure d'accueil** à des fins d'illustration des activités réalisées.

Je refuse que mon enfant soit pris en photo ou en vidéo à des fins d'illustration des activités réalisées au sein de sa structure d'accueil.

La Ville d'Orvault exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette prise de vue qui demeurera sa propriété exclusive. Elle s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. Les prises de vue ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Pour information :

- Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires, le Service Communication et les équipes d'animation peuvent être amenés à prendre des photographies ou des vidéos où les enfants sont le sujet principal, et ce dans l'objectif d'une diffusion élargie :
 - Diffusion via les supports de communication municipaux, à destination du grand public (ex : Ateliers de Loisirs Éducatifs)
 - Diffusion à un groupe de familles (ex : Camps et séjours d'été).

Dans ce cadre, une demande d'autorisation spécifique sera transmise au préalable aux parents, lors de l'inscription à l'activité en question.

- L'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.

Autorisations diverses

Je soussigné(e) (Nom et Prénom)

Parent de l'enfant

Autorise **N'autorise pas** mon enfant à quitter seul les structures d'accueil municipales (ne concerne que les enfants scolarisés en élémentaires ou niveaux scolaires supérieurs).

Autorise l'utilisation des données de cette fiche sanitaire dans le cadre du suivi de mon enfant et la transmission de celles-ci au responsable de la structure que fréquente mon enfant.

Enfin, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs municipaux fréquentés par mon enfant, j'autorise la Ville :

- à transporter et à faire donner, en cas de nécessité constatée par un médecin, tout soin urgent à mon enfant.
- à transporter mon enfant dans le cadre de sorties ou de déplacements pour rejoindre une autre structure d'accueil.

Et atteste :

- avoir souscrit pour mon enfant, sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, une assurance couvrant sa responsabilité civile hors temps scolaire.
- avoir pris connaissance et accepter les termes des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de l'Enfance Jeunesse.

Fait à Orvault

Le

Signature manuscrite du responsable légal :